

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 19 juin 2018, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 20 h.

2. SIGNIFICATION L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 13 juin 2018, l'avis d'ajournement de la séance du 13 juin 2018 ainsi que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ont été signifiés, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

84-06-18 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance extraordinaire du conseil municipal
du 19 juin 2018 à 20 h

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Travaux de voirie à effectuer – TECQ
5. Octroi contrat – Projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
6. Période de questions sur les sujets de la séance uniquement
7. Clôture et levée de la séance

Adoptée

85-06-18 4. TRAVAUX DE VOIRIE À EFFECTUER - TECQ

CONSIDÉRANT QUE des dépenses doivent être effectuées en voirie dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE certain travaux demande des plans d'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Diane Mercier
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée pour faire appel aux ingénieurs de la Ville de Victoriaville avec laquelle la Municipalité a signé une entente de service.

QUE les travaux à soumettre aux ingénieurs pour fin de calculs sont :

- le pont de la route Roussel,
- l'érosion du chemin au Lac Ginette près des boîtes aux lettres;
- asphaltage du rang de la Rivière.

Suite à la réception des rapports des ingénieurs, le conseil municipal décidera des travaux à effectuer.

Adoptée

86-06-18 5. OCTROI CONTRAT – PROJET DE MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 19 décembre dernier, la résolution 188-12-17;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un projet en commun avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, les frais sont séparés à 50 % pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une étude pour la mise en valeur de la rivière Bécancour;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière de 50% des frais, au montant maximal de 12 000 \$ a été accordée;

CONSIDÉRANT QUE La Boîte d'Urbanisme de Victoriaville nous a fait une offre de service au montant de 19 548 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes maintenant à la mi-juin et qu'il y a des relevés de parcours à faire en eau haute (au printemps);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à la Boîte d'Urbanisme et de demander un nouvel échéancier afin de pouvoir avoir des relevés de parcours en eau haute.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

87-06-18 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés
et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Que la séance soit levée à 21 h.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Brûlé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 10 juillet 2018